

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL NORD AQUITAINE 2019 U12 - BENJAMINS - MINIMES

DEPARTEMENTS DE GIRONDE ET LOT-ET-GARONNE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 7 mars 2019

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

U12 : 2 épreuves

<u>Dimanche 10 mars 2019</u>	<u>Dimanche 31 mars 2019</u>
GOLF DES GRAVES & SAUTERNAIS Lac de Seguin 33210 St Pardon de Conques	GOLF BORDELAIS Allée François ARAGO 33200 BORDEAUX CAUDERAN

BENJAMINS - MINIMES : 2 épreuves

<u>Dimanche 7 avril 2019</u>	<u>Mercredi 24 avril 2019</u>
ALBRET GOLF CLUB Le Pusocq 47230 BARBASTE	GOLF DE BORDEAUX-LAC Avenue de Pernon 33300 BORDEAUX

Les 2èmes tours des 31 mars (U12) et 24 avril (B/M) comptent pour le Mérite Jeunes.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club du département de la Gironde (33) ou du Lot & Garonne (47).
- Etre de catégorie minime ou moins
- Etre également titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'ils ont fourni un certificat médical en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-2) Quotas et Catégories :

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les quotas établis ci-dessous :

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nbre Total
		Nbre	Idx*	Nbre	Idx*	
MINIMES	2003-2004	33	15,0	12	26,0	45
BENJAMINS	2005-2006	30	26,0	12	36,0	42
Nombre partiel :		63		24		87
U12	2007 et après	36	40,0	9	48,0	45
Nombre total :		99		33		132

* Idx = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

NOTA 1 : Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 3 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Le déficit d'inscrits dans l'une des catégories pourra être reporté sur une autre.

NOTA 2 : Les Comités de chaque département pourront proposer au Comité de l'Épreuve quelques joueurs aux limites des index ci-dessus (wild-cards) dans la mesure des places disponibles.

NOTA 3 : Les U12 ne répondant pas aux critères d'index ci-dessus et ayant obtenu le drapeau d'or, pourront participer au CID, leurs scores seront calculés en STROKEFORD. Ils ne pourront toutefois prétendre aux QRJ que s'ils participent à une épreuve du CID en stroke play, au moins (et donc qu'ils aient un index inférieur aux critères).

II – FORME DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4.).

NOTA : Les distances recommandées sont des distances maximales, les organisateurs pourront, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances à hauteur de 10% afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

Strokeplay / 36 trous / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index et Strokeford / 18 trous par épreuve pour les U12 hors critères d'index. .

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

2-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Si des joueurs faisant partie des groupes U12 et U15 de la Ligue (liste sur le site internet de la Ligue) n'ont pu participer au C.I.D. car inscrits à une autre compétition fédérale, ils se verront attribuer autant de points qu'une 3^{ème} place, soit 60 points.

Place	Points
1 ^{er}	100
2 ^{ème}	70
3 ^{ème} ou compétition fédérale	60
4 ^{ème}	51
5 ^{ème}	43
6 ^{ème}	35
7 ^{ème}	31
8 ^{ème}	26
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	18
11 ^{ème}	15
12 ^{ème}	14
13 ^{ème}	13
14 ^{ème}	12
15 ^{ème}	11
16 ^{ème}	10
17 ^{ème}	9
18 ^{ème}	8
19 ^{ème}	7
20 ^{ème}	6
21 ^{ème}	5
22 ^{ème}	4
23 ^{ème}	3
24 ^{ème}	2
25 ^{ème}	1

2-4) Classement du Championnat Inter Départemental

Le classement final prendra en compte les **2 résultats** des 2 épreuves organisées.

Seuls les joueurs et joueuses ayant marqué des points pourront être qualifiés pour la Qualification Régionale, dans la limite des quotas du §4.

Les U12 n'ayant pas joué au moins un tour en stroke play ne pourront être qualifiés pour la Qualification Régionale.

2-5) Mérite Jeunes

Les épreuves du 31 mars et du 24 avril seront prises en compte pour le Mérite Jeunes. Elles sont exemptes du droit de jeu fédéral.

2-6) Départage

Les joueurs ou joueuses ex æquo pour la dernière place qualificative seront tous qualifiés pour le Championnat Régional.

En cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 2^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc... derniers trous pour déterminer le champion interdépartemental. Un joueur absent à ce 2^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-6) Intempéries

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, si possible elle sera reportée, sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

III - ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites** :

- Elles se font par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde **par courriel (cdgolf33@wanadoo.fr) avant le jeudi 28 février 2019 à minuit** avec les **noms, prénoms, catégories et index** des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).

- **Attention** : même s'ils ne participent pas au 1^{er} tour, **tous les joueurs doivent être inscrits avant cette date** car ils ne pourront plus s'inscrire après pour jouer les autres tours. La liste des joueurs retenus est valable pour l'ensemble des épreuves de la catégorie : les éventuels forfaits doivent être signalés pour chaque épreuve (cf. §2.2).

2-2) Forfaits :

Les **clubs doivent notifier** au Comité de Gironde **la liste des forfaits** par courriel au moins 48h avant l'épreuve (le jeudi pour le dimanche, le dimanche pour le mercredi).

Tout forfait non notifié, sauf cas de force majeure, et tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour l'épreuve suivante. Le joueur ne pourra plus être qualifié pour la Qualification Régionale.

IV - QUOTAS POUR LA QUALIFICATION REGIONALE

Le résultat final du CID permet de déterminer les joueurs et les joueuses qualifiés pour la **Qualification Régionale**. Leur nombre est indiqué dans le tableau suivant par catégorie et sexe :

		Minimes	Benjamins	U12	Total
33-47	Filles	6	6	5	17
	Garçons	14	9	6	29
	S/T :	20	15	11	46
40-64	Filles	11	6	12	29
	Garçons	9	23	13	45
	S/T :	20	29	25	74
Total 33-40-47-64		40	44	36	120

La **Commission Sportive de la Ligue** pourra attribuer, avec l'accord des Comités Départementaux, d'exceptionnelles wild cards pour des raisons dûment justifiées.

L'inscription des qualifiés pour la Qualification Régionale sera faite directement par la Ligue, sans qu'il soit besoin d'une confirmation de leur participation. **Par contre les scratches doivent être signalés immédiatement** et c'est le suivant dans le classement qui sera qualifié.

V – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

5-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), **le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.**

5-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité d'organisation, au travers du Comité de Gironde (cf. § 2).

Les résultats sont publiés sur le site de la Ligue (www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr).

5-3) Départs :

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index (1^{ère} épreuve) ou dans l'ordre inverse du classement du premier tour (épreuves suivantes). *Les ordres de départ sont communiqués par le cdgolf33 l'avant-veille de la compétition en début d'après-midi.*

5-4) Contrôle antidopage :

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. **L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.**

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour, sur le golf recevant. Un souvenir sera offert **aux premiers de chaque catégorie (fille et garçon).**

VII - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité de Gironde,
- un représentant du Comité du Lot-et-Garonne

Le Comité de l'Épreuve (en nombre impair) pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques, il comportera :

- un représentant du Comité de Gironde,
- un représentant du Comité de Lot-et-Garonne,
- le ou les arbitre(s) désigné(s) pour l'épreuve,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.